

Données sur les prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires correspondent aux impôts perçus par l'Etat et les Collectivités locales ainsi que les Cotisations sociales.

Le ratio prélèvement/ PIB de la Tunisie (non compris la parafiscalité au titre notamment du fonds de promotion des logements sociaux et du Fonds de Compétitivité de l'Economie) a progressé de près de cinq points de pourcentage du PIB entre 1996 et 2016 passant de 25.5 pourcent à près de 30 pourcent.

En % du PIB	1996	2005	2010	2013	2016
Impôts directs	4.2	6.9	8.0	9.3	8.4
Impôts indirects	13.7	12.0	12.2	12.1	12.3
Impôts locaux	0.6	0.5	0.6	0.3	0.3 ^e
Cotisations sociales	7.0	7.0	8.2	9.1	9.0 ^e
Prélèvements obligatoires	25.5	26.4	28.9	30.8	30.0

Le ratio prélèvement/PIB de la Tunisie en 2016 est en retrait près de quatre points de pourcentage par rapport au ratio moyen des pays de l'OCDE :

En % du PIB	2005	2010	2016
Etats unis	28.2	23.5	25.9
Japon	27.4	26.5	30.6
Allemagne	34.8	35.0	37.4
Espagne	35.8	31.2	33.2
Royaume-Uni	36.5	32.3	32.7
Italie	41.0	41.9	42.6
France	40.1	42.1	45.5
Suède	50.7	43.2	44.0

Suisse	29.7	26.6	27.8
Canada	34.8	31.1	32.7
Moyenne OCDE	36.2	32.3	34.0
Tunisie	26.4	30.4	30.0

Comparativement aux 21 pays africains ayant fait l'objet d'un suivi de la part de l'OCDE, la Tunisie affiche en 2016 le taux le plus élevé, dépassant de plus de dix points la moyenne de l'échantillon:

En % du PIB de l'année 2016

Botswana	14.0
Cameroun	14.4
Egypte	15.2
Rwanda	16.6
Cote d'Ivoire	17.4
Ghana	17.6
Maurice	19.0
Maroc	26.4
Afrique du Sud	28.6
Tunisie	30.0
Moyenne 21 pays africains	18.2
Moyenne Amérique latine et Caraïbes	22.7
Moyenne OCDE	34.3

Source : revenue statistics OCDE 2018 ; Revenue statistics in Africa OCDE 2018

Légende : e estimation du Forum

Forum Ibn Khaldoun le 15 février 2019